

Troyes, le 6 octobre 2014,

Le Conseil général agit en faveur de l'eau dans le département

**Signature d'un contrat de partenariat entre
le Conseil général de l'Aube et l'agence de
l'eau Seine-Normandie,**

associant l'Etat, la Chambre d'agriculture de l'Aube, la Chambre de commerce
et d'industrie Troyes / Aube et le Syndicat départemental des eaux de l'Aube

- > des avancées remarquables pour l'eau lors du contrat
précédent (2007-2012)**
- > la poursuite des objectifs avec le nouveau contrat
(2014-2018)**
- > 2 types d'aides : subventions aux communes, assistance
technique aux collectivités et aux industriels**

Sommaire

Contrat de partenariat 2007-2012 : des avancées remarquables pour l'eau	p. 3
Amélioration de la ressource en eau	p. 3
Des aides importantes aux investissements	p. 3
Création de deux cellules d'assistance	p. 4
Animation territoriale	p. 4
Un partenariat actif entre les partenaires	p. 5
Contrat de partenariat 2014-2018 : poursuite des objectifs	p. 6
Les actions du Conseil général en faveur de l'eau : subventions aux communes, assistance technique aux collectivités et aux industriels	p. 7
Alimentation en eau potable	p. 7
Assainissement des eaux usées	p. 7
Aménagement et entretien des rivières	p. 8

Contrat de partenariat 2007-2012 : des avancées remarquables pour l'eau

Amélioration de la ressource en eau

> **38 % des masses d'eau de surface classées en bon état ou très bon état en 2012 contre 28 % en 2007.**

> L'état écologique des 120 masses d'eau de type « cours d'eau » du département de l'Aube globalement amélioré.

Des aides importantes aux investissements

Total des aides accordées aux collectivités en matière d'eau potable et d'assainissement pour la période 2007-2012 :

> Conseil général de l'Aube : 15,4 M€

> Agence de l'eau : 30,3 M€.

Quelques exemples significatifs :

Alimentation en eau potable	Assainissement des eaux usées
Construction d'une unité de traitement des nitrates et pesticides à Montsuzain et interconnexion des réseaux de plusieurs collectivités voisines (solutionnant les problèmes AEP pour l'ensemble de la vallée de la Barbuise)	Assainissement non collectif réhabilité dans plus d'une dizaine de communes notamment sur la communauté de communes de Bar-sur-Aube
Amélioration de la qualité de l'eau du SIAEP de la Forêt de la Perthe – création d'un nouveau forage à Plancy-l'Abbaye et interconnexion des réseaux de deux syndicats voisins	Créations et réhabilitations de stations d'épuration (Bar-sur-Seine, Ervy-le-Châtel, Plessis-Mériot et Beaulieu, Dienville, Lusigny-sur-Barse ...)
Opération structurante liée à la qualité de l'eau à Saint-Mards-en-Othe avec l'installation d'une unité de traitement et de sécurisation de l'alimentation	
Restructuration du réseau syndical du Nord de la Voire par la construction d'un nouveau réservoir et d'une station de pompage à Rances	

Création de deux cellules d'assistance

Mission agricole de protection des captages (MAPC)

- **Objectif** : développer une mission d'assistance technique pour la préservation et l'amélioration de la ressource en eau potable et répondre aux objectifs fixés par la Directive cadre eau.

- Placée sous l'autorité de la Chambre d'Agriculture de l'Aube et co-financée par l'AESN et le Conseil général de l'Aube.

- **Missions** :

> Inciter les maître d'ouvrage (maires, présidents de syndicats des eaux, etc.) à se lancer dans la mise en place d'une étude hydrogéologique du bassin d'alimentation de captage permettant de définir un plan d'actions préventif agricole autour du captage,

> Animer des actions de sensibilisation, de formation et d'information sur le bassin d'alimentation de captage,

> Décliner le plan d'actions issu de l'étude du bassin d'alimentation du captage en Mesures agro-environnementales (MAE) territorialisées,

> Accompagner les exploitants du bassin d'alimentation du captage et les maîtres d'ouvrages dans la mise en œuvre des MAE territorialisées sur les zones les plus vulnérables ou dans la mise en place d'autres mesures (acquisitions ou échanges fonciers, aménagement du parcellaire, modification des pratiques...).

Mission de valorisation agricole des déchets (MVAD)

- Placée sous l'autorité de la Chambre d'agriculture de l'Aube et soutenue financièrement par l'AESN et le Conseil général de l'Aube.

- La MVAD accompagne les collectivités de moins de 2 000 Equivalents Habitant, dans la mise en place des épandages des boues de leur station d'épuration sur des parcelles agricoles.

- Elle assure également **une mission d'expertise sur les problématiques d'épandage de boues** auprès des services de l'Etat et de l'Agence de l'eau.

Animation territoriale

Mise en place et suivi du contrat de rivière SEQUANA (Seine supérieure), du contrat global et du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Armançon ainsi que du contrat Voire-Ravet.

Ces contrats visent à améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques en travaillant en partenariat avec les collectivités locales et les financeurs à l'échelle d'un bassin versant.

Un partenariat actif entre les partenaires

- **Des missions d'assistance conduites en concertation :** SATESE (Service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration), MAPC, MVAD.
- **Des échanges de données facilités :** bilans financiers annuels de chaque financeur, données sur le milieu naturel...

Contrat de partenariat 2014-2018 : poursuite des objectifs, dans la continuité du plan précédent

La qualité de l'eau s'est améliorée depuis le précédent contrat. Des efforts restent à fournir, notamment pour :

- la qualité des eaux souterraines,
- la gestion collective des différents usages de l'eau en raison des tensions hydriques de certains bassins.

Il convient de poursuivre les objectifs développés dans le cadre du précédent contrat et plus spécifiquement :

- d'apporter un appui concerté aux maîtres d'ouvrages,
- de faire émerger et soutenir les opérations territorialisées d'intérêt commun,
- de se mobiliser pour la préservation des milieux aquatiques et humides,
- de développer et partager les connaissances des partenaires.

Les actions du Conseil général en faveur de l'eau : subventions aux communes, assistance technique aux collectivités et aux industriels

Alimentation en eau potable

Le Conseil général favorise l'action des communes rurales (ou leurs groupements) dans le domaine de l'alimentation en eau potable.

Il subventionne les opérations suivantes :

- campagne de recherche en eau (taux de subvention : 20% du coût HT de l'opération),
- travaux de protection des captages (20%),
- sécurisation de l'approvisionnement (20%), telle que la réalisation de nouveaux forages et l'interconnexion des réseaux,
- travaux de sécurisation, de mise en conformité et de désinfection des installations de distribution (20 %),
- travaux d'extension du réseau vert un écart (50%), de réfection de branchements sous voirie départementale (25%),
- réalisation d'ouvrages de stockage pour la défense incendie (25 %).

Assainissement des eaux usées

En matière d'assainissement des eaux usées, le Conseil général subventionne les communes rurales (ou leurs groupements) pour les opérations suivantes :

- études préliminaires aux travaux d'assainissement (taux de subvention : 30 % du coût HT de l'opération),
- dispositifs collectifs neufs d'épuration ou de raccordement vers une station existante (20%),
- réseaux neufs de collectes créés lors de la mise en œuvre d'une nouvelle station (20%),
- réhabilitation de l'assainissement autonome (10%),
- restructuration d'un dispositif collectif d'épuration (20% du coût de l'opération plafonné à la valeur de la population de la commune au dernier recensement Insee par 500 €),
- dispositifs liés à l'autosurveillance réglementaire et à la sécurité des personnels (30%).

Pour les communes urbaines : une aide départementale à hauteur de 20 % du coût HT de l'opération pour la mise en séparatif des réseaux de collecte des effluents domestiques.

Les actions du Conseil général en faveur de l'eau : subventions aux communes, assistance technique aux collectivités et aux industriels (suite)

Le Conseil général apporte également une assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif : le SATESE (Service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration).

- **Un service du Conseil général**, co-financé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.
- **Son objectif** : permettre aux collectivités rurales et aux industriels du département d'améliorer la gestion de leur système d'assainissement des eaux usées.

- **Ses principales missions** :

> recueil de données et d'information à l'initiative du Conseil général,

> mesures et analyses de performance des ouvrages à la demande des collectivités éligibles (par décret du 26/12/2007). Cette mission fait obligatoirement l'objet d'une tarification auprès des collectivités. Les prestations sont proposées à un coût très modéré qui n'a pas fait l'objet de revalorisation depuis 2009.

Bilan du SATESE :

- plus de 100 visites/an par la technicienne du SATESE,
- plus d'une quarantaine de visites-bilan effectuée par le prestataire,
- une ou deux formations dispensées aux techniciens et élus en matière d'assainissement,
- **un budget annuel de près de 167 000 €.**

Aménagement et entretien des rivières

Le Conseil général contribue au bon état des cours d'eau en apportant une aide financière à l'aménagement et l'entretien des rivières non domaniales dans les domaines suivants :

- préservation des lieux habités,
- protection des ouvrages publics,
- préservation des milieux naturels et agricoles,
- maintien du bon fonctionnement des cours d'eau et de leurs annexes.

Près d'1 million d'euros d'aides accordées par le Conseil général aux collectivités en faveur de l'eau (2013) :

- > Alimentation en eau potable : 654 605 €
- > Assainissement des eaux usées : 135 243 €
- > Rivières : 167 643 €.